



# La charte du formateur et de la formatrice



**SUN DESIGN**

Formation Professionnelle Continue

N° 93060821106 Provence Alpes Maritimes

*l'esprit web* & *la fibre graphique*

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622 € - RCS Nice 443 864 SIRET 443 864 533 00023 APE 741J

Déclaration d'activité N° 93 06 06 82 11 06

Page 1 sur 10



# SOMMAIRE

Préambule.....	3
Le profil des Formatrices et Formateurs SUN DESIGN.....	4
Le recrutement.....	4
Les missions des Formatrices et Formateurs.....	5
La formation des Formatrices et Formateurs.....	6
L'évaluation des Formations.....	7
La déontologie.....	8
Les conditions d'exercice.....	9
Propriété intellectuelle Les moyens pédagogiques.....	11



# Préambule

SUN DESIGN FORMATION s'est, depuis quelques années, engagée dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de formation continue.

Pour assurer la qualité attendue des formations, nous avons élaboré une "charte de la formatrice et du formateur" dont les finalités sont de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer la rigueur méthodologique des intervenants, la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention.

Cette charte, en précisant les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents intervenants dans le déroulement des formations, permet à l'institution de reconnaître et de valoriser l'implication des personnels qui les assurent.

Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement...) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière.

La "charte de la formatrice et du formateur " doit ainsi permettre d'améliorer la qualité des formations, tant dans l'intérêt des personnels concernés (stagiaires et formatrices/teurs) que dans celui du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.



# Le profil des Formatrices et Formateurs SUN DESIGN

Une formatrice, un formateur, interne doit posséder des connaissances et des savoir-faire spécifiques et régulièrement actualisés, qu'il ou elle soit salarié ou vacataire de notre centre de formation.

Il s'agit d'être capable de conceptualiser sa pratique et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des participants.

## Le recrutement

Le recrutement des formatrices et formateurs, est organisé et validé par SUN DESIGN FORMATION

Il résulte soit d'un appel public à candidatures, soit de candidatures spontanées, soit de sollicitations directes.

La formatrice ou le formateur s'engage à fournir à SUN DESIGN FORMATION:

- tous les éléments nécessaires à l'évaluation des compétences et qualifications utiles pour accomplir la mission envisagée (CV, qualifications diverses, expériences...);
- tous les éléments autorisant son recrutement en tant que formatrice ou formateur (fiche de renseignements, autorisation de cumul d'activités).





## Les missions des Formatrices et Formateurs

Les missions des "formatrices et formateurs de SUN DESIGN FORMATION ", dans le(s) domaine(s) pour le(s)quel(s) elles/ils sont recrutées (ès), sont les suivantes :

- participer aux groupes de travail préparatoires à la mise en place des actions de formation pour l'analyse des besoins, la définition des objectifs et des contenus, l'organisation de certains dispositifs, la coordination des différentes actions, le fonctionnement du réseau des formatrices et formateurs ;
- participer à la conception du plan détaillé de la formation ;
- participer conjointement à la rédaction ou à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des stagiaires ;
- exercer son activité de formatrice ou formateur selon différentes modalités, en particulier :
  - ✓ animation de groupes en présentiel
  - ✓ accompagnement dans le cadre de formations individuelles ;
- participer à l'évaluation des actions de formation.

Selon l'action de formation concernée, la formatrice ou le formateur intervient en fonction du besoin et n'est pas systématiquement concerné(e) par l'ensemble de ces missions.



## La Formation des Formatrices et Formateurs

La formation de la formatrice ou du formateur étant indispensable au maintien de la qualité de la formation des personnels, les formatrices et formateurs s'engagent à actualiser et/ou perfectionner leurs compétences à deux niveaux :

- maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation des outils pédagogiques.

À cette fin, SUN DESIGN FORMATION s'engage à faire bénéficier la formatrice ou le formateur :

- de formations de formateurs en pédagogie d'adultes et animations de groupes organisées par notre centre de formation ;
- de l'accompagnement d'un ou d'une autre formatrice/teur ou d'une personne ressource expérimentée de SUN DESIGN FORMATION lors des premières interventions ;
- d'un partage des éléments issus des réflexions et travaux du réseau des formatrices et formateurs ;
- d'un appui des équipes de SUN DESIGN FORMATION.

L'agent bénéficiant d'une formation de formatrice ou d'informateur s'engage à en restituer les acquis selon des modalités préalablement définies en commun avec SUN DESIGN FORMATION.



# L'évaluation des Formations

L'évaluation étant indispensable pour le processus d'amélioration des formations, la formatrice ou le formateur participe à sa mise en œuvre.

Évaluation "à chaud" et "à froid" par les stagiaires :

- la personne ressource de SUN DESIGN FORMATION, la formatrice ou le formateur donne aux stagiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation ;
- la formatrice ou le formateur intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;

Évaluation "à chaud" par la formatrice ou le formateur :

- la formatrice ou le formateur évalue également la formation, et notamment, note les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action.

L'ensemble de ces éléments est ensuite communiqué et exploité avec toute l'équipe SUN DESIGN FORMATION.



# La déontologie

L'activité de formatrice ou de formateur doit s'exercer dans un cadre déontologique rigoureux :

- les supports de formation sont la propriété intellectuelle de SUN DESIGN FORMATION. Il doit être indiqué sur chacun des documents « Support de formation conçu et réalisé par SUN DESIGN FORMATION. Tous droits réservés – © SUN DESIGN– date » ;
- durant une formation, la formatrice ou le formateur doit être attentif à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation ;
- dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers.

La formatrice ou le formateur est tenue(u) au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve.





# Les conditions d'exercice

La formatrice ou le formateur vacataire s'assure auprès de son employeur de la compatibilité de son engagement auprès de SUN DESIGN FORMATION avec le bon fonctionnement de son service ou direction. La formatrice ou le formateur vacataire intervient sur convocation de SUN DESIGN FORMATION.

Tout agent assurant une mission de formation est considéré comme étant en activité professionnelle pour le compte de SUN DESIGN FORMATION.

## Indemnisation et rémunération des activités

La formatrice ou le formateur a droit à une rémunération ainsi qu'aux indemnités de transport et de mission prévues par la réglementation. En tant qu'intervenant à SUN DESIGN FORMATION, la prestation de formation de la formatrice ou du formateur est soumise au Règlement Intérieur et Financier de SUN DESIGN.

La formatrice ou le formateur s'engage à fournir tous les éléments comptables permettant le règlement de ses honoraires et frais de déplacement (justificatifs de frais, RIB, carte d'identité, copie carte vitale).



## Propriété intellectuelle

En application de l'article L.113-2 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle, SUN DESIGN est investie du droit d'auteur. En conséquence, elle détient des droits d'auteur exclusifs (moraux et patrimoniaux) sur le contenu et les supports de formation ainsi que sur tous les éléments produits par les formatrices ou les formateurs dans le cadre des missions définies à l'article 3 de la présente charte.

L'ensemble de ces éléments ne peut être utilisé par les formatrices ou les formateurs dans un autre cadre que les formations organisées par SUN DESIGN. Au titre des droits patrimoniaux, SUN DESIGN dispose :

- des droits de reproduction sur quelque support que ce soit ;
- du droit de représentation ou mise à la disposition du public directement ou indirectement ;
- du droit de modification, transformation, adaptation et traduction.

Toute reproduction des supports de formation, que ce soit par stockage sur le disque d'un ordinateur ou par un autre moyen, est soumise à l'agrément préalable de SUN DESIGN.

Toute utilisation sans l'autorisation de SUN DESIGN constitue une contrefaçon, laquelle donne lieu à des sanctions civiles et pénales.